



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 2 septembre 2026 à 9 h 32 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Est absente, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de Cabinet, Bob Rioux, directeur des communications du Cabinet du conseiller désigné et M^e Véronique Denis, greffière.

CE-2026-619

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 19 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 19 août 2026 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2026-620

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE D'AÉRO GATINEAU-OTTAWA - 18 AU 20 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront à l'aéroport les 18, 19 et 20 septembre 2026 dans le cadre du spectacle aérien Aéro Gatineau-Ottawa 2026;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs aéronefs civils et militaires feront partie de la programmation de cette édition d'Aéro Gatineau-Ottawa 2026;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement et de la circulation est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2026-38 entérinée le 20 janvier 2026 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement et de la circulation sur certaines rues situées près de l’aéroport dans le cadre de l’événement Aéro Gatineau-Ottawa 2026, à savoir :

Stationnement interdit les 18, 19 et 20 septembre 2026 des deux côtés des rues suivantes :

- chemin Industriel, entre le 244 et la rue Louis-Bisson;
- boulevard de l’Aéroport sur toute sa longueur.

Stationnement interdit les 18, 19 et 20 septembre 2026 sur un des deux côtés de la rue suivante :

- montée Dalton, entre le chemin Industriel et le 443, de la montée Dalton, côté Est/pair;
- chemin Industriel, entre le 244 et la montée Dalton, côté Nord/impair.

Création d’une troisième voie centrale les 19 et 20 septembre :

- dans la sortie 154 de l’autoroute 50 direction est jusqu’au boulevard de l’Aéroport;
- boulevard de l’Aéroport, entre le viaduc de l’autoroute 50 direction ouest et le chemin Industriel.

Une entreprise reconnue installera la signalisation selon les directives du Service de la mobilité.

Le tout selon le plan numéro G-15-027-01 et aux conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une voie d’urgence en tout temps durant l’événement.

l’organisme s’engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l’événement, un certificat d’assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s’engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l’événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d’assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2026-621

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DU TOUR DE GATINEAU - 16 ET 17 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE le Tour de Gatineau se déroulera le 16 et 17 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation pour toute la durée de l’événement;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs au contrôle de la circulation routière sont prévus au budget municipal, selon les modalités en vigueur au Programme de soutien aux grands événements, via la résolution numéro CM-2026-341 adoptée le 12 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE le plan de signalisation temporaire et l’installation de la signalisation routière temporaire requise sont la responsabilité de l’organisme selon les normes en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture des rues et des stationnements (incluant les horodateurs) selon l’horaire suivant :

Les rues suivantes doivent être fermées à toute circulation et tout stationnement (sauf véhicules autorisés) de façon temporaire selon les dates et heures suivantes :

Date	Heures	Stationnements et rues fermés
Mardi 15 septembre 2026	18 h à 23 h	Rue Wellington – Entre les rues Laval et Saint-Jacques
Mercredi 16 septembre 2026	7 h 30 à 16 h	Rue Wellington – Entre les rues Laval et Saint-Jacques
	9 h à 15 h	Rue Saint-Jacques – Entre la rue Wellington et la Promenade du Portage
	9 h à 15 h	Promenade du Portage – Entre la rue Saint-Jacques et le boulevard Alexandre-Taché
	9 h à 15 h	Boulevard Alexandre-Taché – Entre la Promenade du Portage et la rue Scott
	9 h à 15 h	Rue Scott – Entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Graham
	9 h à 15 h	Promenade Lac-des-fées – Entre les rues Scott et Gamelin
	9 h à 15 h	Rue Gamelin – Entre les Promenades Lac-des-fées et Gatineau
	9 h à 15 h	Promenade Gatineau – Entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché
	9 h à 15 h	Boulevard Alexandre-Taché – Entre la Promenade Gatineau et la rue Eddy
	9 h à 15 h	Rue Laurier – Entre les rues Eddy et Laval
	9 h à 15 h	Rue Laval – Entre les rues Laurier et Wellington
Jeudi 17 septembre 2026	7 h 30 à 20 h	Rue Wellington – Entre les rues Laval et Saint-Jacques
	9 h à 15 h	Rue Saint-Jacques – Entre la rue Wellington et la Promenade du Portage
	9 h à 15 h	Promenade du Portage – Entre la rue Saint-Jacques et le boulevard Alexandre-Taché
	9 h à 15 h	Boulevard Alexandre-Taché – Entre la Promenade du Portage et la rue Scott
	9 h à 15 h	Rue Scott – Entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Graham
	9 h à 15 h	Promenade Lac-des-fées – Entre les rues Scott et Gamelin
	9 h à 15 h	Rue Gamelin – Entre les Promenades Lac-des-fées et Gatineau
	9 h à 15 h	Promenade Gatineau – Entre rue Gamelin et boulevard Alexandre-Taché
	9 h à 15 h	Boulevard Alexandre-Taché – Entre la Promenade Gatineau et la rue Eddy
	9 h à 15 h	Rue Laurier – Entre les rues Eddy et Laval
	9 h à 15 h	Rue Laval – Entre les rues Laurier et Wellington

Les stationnements suivants doivent être fermés de façon temporaire selon les dates et heures suivantes :

Date	Heures	Stationnements fermés
Mardi 15 septembre 2026	00 h à 24 h	Rue Wellington – Entre les rues Laval et Saint-Jacques
	9 h à 24 h	Rue Saint-Jacques – Entre la rue Wellington et la Promenade du Portage
	9 h à 24 h	Rue Scott – Entre le boulevard Alexandre-Tâché et la rue Graham
Mercredi 16 septembre 2026	00 h à 24 h	Rue Wellington – Entre les rues Laval et Saint-Jacques
	00 h à 24 h	Rue Saint-Jacques – Entre la rue Wellington et la Promenade du Portage
	00 h à 24 h	Rue Scott – Entre le boulevard Alexandre-Tâché et la rue Graham
	00 h à 24 h	Rue de l’Hôtel-de-Ville – Entre les rues Eddy et Laval
Jeudi 17 septembre 2026	00 h à 24 h	Rue Wellington – Entre les rues Laval et Saint-Jacques
	00 h à 15 h	Rue Saint-Jacques – Entre la rue Wellington et la Promenade du Portage
	00 h à 15 h	Rue Scott – Entre le boulevard Alexandre-Tâché et la rue Graham
	00 h à 24 h	Rue de l’Hôtel-de-Ville – Entre les rues Eddy et Laval

La condition suivante devra être respectée :

- obtenir l’approbation de la Ville de Gatineau du plan de signalisation temporaire, respectant les normes de la signalisation routière du Québec et les exigences municipales, au plus tard deux semaines précédant la tenue de l’événement.

Adoptée

CE-2026-622 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 31 JUILLET AU 6 AOÛT 2026 AU MONTANT DE 14 179 951 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 31 juillet au 6 août 2026 au montant de 14 179 951 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2026.

Adoptée

CE-2026-623 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 AOÛT 2026 AU MONTANT DE 11 052 043 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 7au 13 août 2026 au montant de 11 052 043 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2026.

Adoptée

CE-2026-624

PROLONGATION D'UNE AFFECTATION TEMPORAIRE EN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATEUR(-TRICE) DE PROJETS POUR LE SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES D'UNE DURÉE DE QUATRE MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 250 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 41 266,80 \$ associée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 250 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger une affectation temporaire en surcroît de travail à titre de coordonnateur(-trice) de projets pour le Service des arts, de la culture et des lettres pour une période de quatre mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la dépense associée à la prolongation de cette affectation temporaire en surcroît de travail à titre de coordonnateur(-trice) de projets pour le Service des arts, de la culture et des lettres d'une durée de quatre mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans le budget de la Politique culturelle (69999-0191-10040-10040.01).

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2026.

Adoptée

CE-2026-625

SUSPENSION SANS SOLDE DE DEUX MOIS - EMPLOYÉ NUMÉRO 119150

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT la nature des manquements commis par l'employé numéro 119150;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés, l'équité interne ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans solde de deux mois à l'employé numéro 119150.

Adoptée

CE-2026-626

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 118120

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective du Syndicat des cols bleus le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE l’employé a refusé de reprendre le travail aux moments déterminés par l’employeur;

CONSIDÉRANT l’article 20.03 de la convention collective;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d’emploi de l’employé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d’emploi administrative de l’employé numéro 118120.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif